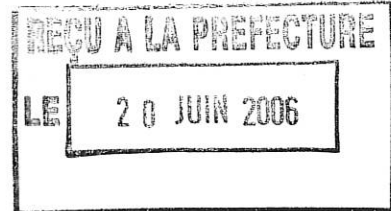


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 13 juin 2006

N° 2006-40



Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil six, le 13 juin 2006 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	31 mai 2006	

Présents : MM. CAMBON, DAGEN, DE MARSAC, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, QUÉREILHAC, ROSET, STEIN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, GARRIGUES, MOUNIE, NONORGUES, ROUCOLLE, SAUTEDE.

Assistaient à la séance : M. PELZER (Représentant M. le Payeur Départemental), MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Commission d'Appel d'Offres – Remplacement d'un membre.

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'à la suite du retrait du SIEEOM Grisolles-Verdun, il convient de procéder au remplacement de M. Denis ROGER, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Cette commission était composée jusqu'à présent des membres suivants :

- membres titulaires :
MM. DAGEN – ROGER – ANDRIEU – STEIN – PLAGES
- membres suppléants :
MM. DE MARSAC – MOUNIE – GUIRBAL – ASTRUC – MOIGNARD

Le Président rappelle que sur le plan formel (Code des Marchés Publics), les membres de la CAO d'un EPCI ou d'un Syndicat Mixte, doivent être élus par l'Assemblée Délibérante à la représentation proportionnelle « au plus fort reste ».

Où cet exposé, le Comité Syndical :

- procède à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics :
 - la liste suivante est constituée :
 - membres titulaires :
MM. DAGEN – ANDRIEU – STEIN – PLAGES – DE MARSAC
 - membres suppléants :
MM. MOUNIE – GUIRBAL – ASTRUC – MOIGNARD – QUEREILHAC

Après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement :

- suffrages exprimés : 10
- la liste constituée obtient 10 voix
- abstentions : 0
- bulletins blancs ou nuls : 0

La Commission d'Appel d'Offres est constituée ainsi :

- Président : M. Jean CAMBON (en cas d'empêchement, les fonctions de Président sont assurées par M. André MASSAT).
- membres titulaires :
MM. DAGEN – ANDRIEU – STEIN – PLAGES – DE MARSAC.
- membres suppléants :
MM. MOUNIE – GUIRBAL – ASTRUC – MOIGNARD – QUEREILHAC.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE**20 JUIN 2006**.....
ET DE SA PUBLICATION LE**20 JUIN 2006**.....
Montauban, le

LE PRÉSIDENT,
Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

